



Encourager la transparence en matière d'émissions de carbone dans un contexte restrictif

David McCann

Vice-président et
chef des placements relationnels

Le 10 octobre 2007

Je suis très heureux de prendre part au lancement du Rapport canadien faisant suite à la cinquième demande d'information du Carbon Disclosure Project (CDP5), et je profite de l'occasion pour aborder des questions touchant le placement dans un contexte de contraintes liées aux émissions de carbone. En tant que chef des placements relationnels de l'Office d'investissement du RPC, je suis responsable de la mise en œuvre de la *Politique en matière d'investissement responsable* de l'organisme, qui traite notamment de l'évaluation des risques associés aux changements climatiques pour les sociétés dans lesquelles nous investissons.

Nous abordons aujourd'hui le sujet des occasions d'affaires et de placements dans un contexte de restrictions liées aux émissions de carbone. Le soutien de l'Office d'investissement du RPC à l'égard de la transparence en matière d'émissions de carbone se fonde sur la nécessité de gérer le risque à long terme de son portefeuille de placements et de tenir compte des risques et des occasions d'affaires liés à l'environnement dans l'évaluation des entreprises.

Nous sommes les gestionnaires de placement de la caisse du Régime de pensions du Canada (RPC), un portefeuille dont l'actif de 120,5 milliards de dollars est en grande partie géré de façon passive, dans l'intérêt de 16 millions de Canadiens, avec l'objectif d'être viable pendant au moins 75 ans.

Notre horizon de placement à long terme fait en sorte que nous considérons une transparence accrue comme un moyen de réduire le risque à long terme. Nous croyons également que les chefs de file en matière de transparence et de stratégie relatives aux émissions de carbone profiteront d'occasions d'affaires.

À l'aide de quelques diapositives, j'aimerais vous donner un aperçu de l'Office, de notre opinion par rapport à ces questions et des mesures que nous prenons pour contrer les risques liés aux changements climatiques.

L'Office d'investissement du RPC en bref

- ▶ Société de la couronne sans lien de dépendance avec les gouvernements fédéral et provinciaux qui l'ont constituée, en 1997, et qui en sont les gérants
- ▶ Organisme de gestion de placements professionnel exerçant ses activités dans le secteur privé dans le respect des obligations redditionnelles rigoureuses du secteur public
- ▶ L'Office gère l'actif dont le RPC n'a pas besoin pour verser les prestations de retraite courantes
- ▶ Mandat lié exclusivement au placement : « dégager un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus »

Laissez-moi tout d'abord vous expliquer qui nous sommes.

Société de la couronne sans lien de dépendance avec les gouvernements, l'Office d'investissement du RPC a été constitué en 1997 par les gouvernements fédéral et provinciaux dans le cadre de la solution de redressement face à la crise de solvabilité à laquelle était confronté le Régime de pensions du Canada au milieu des années 90.

Comme vous le savez probablement, le redressement s'est avéré être un succès retentissant dans le contexte de crise dans lequel étaient plongés la majorité des régimes de retraite nationaux à l'échelle mondiale. Des mesures importantes ont été prises, notamment la constitution de l'Office d'investissement du RPC comme organisme de gestion de placements professionnel exerçant ses activités dans le secteur privé, séparant l'actif de la caisse du RPC des recettes de l'État.

L'Office s'est doté d'un modèle de gouvernance unique : il exerce ses activités de gestionnaire de placements dans le secteur privé et relève d'un conseil d'administration indépendant qualifié, mais a également l'obligation de rendre des comptes aux ministres des Finances fédéral et provinciaux, les gérants du Régime de pensions du Canada.

L'Office dispose donc des outils qui nous permettent de gérer efficacement l'actif dont le RPC n'a pas besoin pour verser les prestations de retraite courantes et d'assurer la viabilité du RPC pendant au moins 75 ans.

Notre mandat est lié exclusivement au placement. Comme le prévoit la loi directrice de l'organisme, le mandat de l'Office est de dégager un rendement maximal tout en évitant les risques de perte indus. Nos décisions en matière de placement sont donc axées exclusivement sur le risque et le rendement potentiels lorsque nous analysons les facteurs liés aux changements climatiques.

Évolution du portefeuille de l'Office

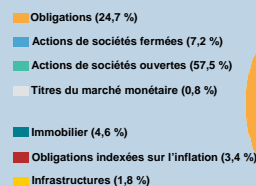
En tant qu'**investisseur à long terme**, l'Office se constitue un portefeuille diversifié par catégories d'actif et par régions géographiques grâce à des placements dans des actions de sociétés ouvertes et de sociétés fermées, des titres à revenu fixe, des biens immobiliers et des infrastructures.

2000



44,5 milliards \$

Cumul annuel, exercice 2008



120,5 milliards \$
Au 30 juin 2007

© L'Office d'investissement du RPC, 2007. Tous droits réservés.

3

L'OFFICE
D'INVESTISSEMENT
DU RPC

Notre portefeuille a connu une évolution fulgurante depuis 2000, alors qu'il était principalement composé d'obligations d'État héritées.

Le graphique de droite illustre la composition de notre portefeuille au 30 juin 2007, soit à la fin de notre dernier trimestre. L'actif total de la caisse se chiffrait alors à 120,5 milliards de dollars, et l'actuaire en chef du Canada prévoit qu'il doublera d'ici 10 ans.

La part de nos placements en actions canadiennes et étrangères croît toujours. Comme l'indique la portion importante de notre portefeuille consacrée aux placements dans des sociétés ouvertes, la transparence de ces sociétés à l'échelle mondiale quant aux risques liés aux émissions de carbone revêt un grand intérêt à nos yeux.

Nous sommes conscients que les entreprises sont confrontées, par les émissions directes, les émissions découlant de leur chaîne d'approvisionnement, les coûts énergétiques et l'utilisation du produit fini, à des risques liés aux émissions de gaz à effet de serre (GES).

Nous tenons aussi à souligner que nous détenons de plus en plus de biens immobiliers et d'infrastructures, pour lesquels le risque lié aux émissions de GES est un facteur clé à considérer avant tout investissement.

Politique en matière d'investissement responsable

► Notre approche

En conformité avec notre mandat lié exclusivement au placement :

- Nous analysons les facteurs *environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance (ESG)* uniquement dans la mesure où ils influent sur le risque et le rendement à long terme
- Nous croyons que les facteurs ESG peuvent généralement avoir une influence favorable sur le rendement à long terme

► Éléments clés

- Engagement, réalisation et mise en œuvre d'études

► Secteurs clés d'engagement actuels

- **Changements climatiques**, industries d'extraction, rémunération des cadres

La *Politique en matière d'investissement responsable* adoptée par l'Office s'appuie sur le principe sous-jacent que l'organisme est un investisseur à long terme qui gère la caisse du RPC en fonction des besoins à long terme de ce dernier.

Les changements climatiques constituent bien sûr un enjeu à long terme, bien que les préoccupations grandissantes de la population et les réactions des autorités de réglementation qui en ont découlé leur ont conféré un certain caractère urgent à court terme.

En conformité avec notre mandat lié exclusivement au placement, nous analysons les facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance (ESG) dans la mesure où ils influent sur le risque et le rendement des placements.

Nous croyons qu'un comportement responsable des entreprises à l'égard des facteurs ESG peut généralement avoir une influence favorable sur leur rendement financier, influence qui se fait habituellement sentir de moyen à long terme.

Les préoccupations croissantes de la population et le renforcement de la réglementation entraînent sans contredit une incidence des facteurs ESG sur le prix des valeurs mobilières.

En bref, notre approche en matière d'investissement responsable est divisée en trois volets :

- l'engagement auprès des entreprises;
- le soutien d'études sur l'importance financière relative des facteurs ESG;
- l'intégration des facteurs ESG à nos méthodes de placement.

L'Office a récemment cerné trois secteurs clés sur lesquels axer son engagement : les changements climatiques, les industries d'extraction et la rémunération des cadres.

Approche en matière de risque lié aux changements climatiques

- ▶ Engagement auprès des sociétés ouvertes dans lesquelles nous investissons
 - Engagement en collaboration : CDP
- ▶ Vérifications préalables aux acquisitions sur les marchés privés (p. ex., biens immobiliers et infrastructures)
- ▶ Incitation à faire appel à des mécanismes efficaces d'information quant aux éléments touchés par les changements climatiques : Rapport de gestion comme instrument clé

Les placements passifs sur les marchés publics représentent la majeure partie du portefeuille de l'Office, qui a donc un intérêt à l'égard de la transparence des entreprises qui composent cette partie de son portefeuille en matière de risque lié aux changements climatiques. Nous souhaitons une plus grande transparence et une meilleure assurance de la part des sociétés quant à l'élaboration d'un plan précis de gestion des risques à court et à long terme.

Nous nous engageons auprès des entreprises afin d'en encourager l'amélioration du rendement et de l'information relativement aux facteurs ESG. Cet engagement peut se faire directement ou par l'intermédiaire de coalitions d'investisseurs partageant notre point de vue. L'engagement direct prend la forme d'un dialogue avec la haute direction de l'entreprise en question. En raison de l'analyse et du temps qu'exigent l'engagement direct, nous nous fixons comme objectif un engagement auprès d'environ 10 nouvelles entreprises par année.

•Notons cependant que le Carbon Disclosure Project est un excellent exemple d'engagement en collaboration, grâce auquel nous rejoignons un nombre beaucoup plus important d'entreprises. Dans le cadre du CDP, nous collaborons avec 315 investisseurs institutionnels en vue d'un engagement auprès de 2 400 sociétés à l'échelle mondiale. Notre influence est gigantesque. Nous nous sommes également joints à d'autres coalitions du même genre, dont l'Initiative pour la transparence des industries extractives, qui se consacre à un enjeu social, la corruption dans les pays riches en ressources.

Pour ce qui est de la portion de nos placements en biens immobiliers et en infrastructures sur les marchés privés, nous analysons le risque lié aux changements climatiques dans le cadre de vérifications préalables à des placements importants. J'y reviendrai sous peu.

Enfin, une autre facette de nos activités en matière d'information relative aux changements climatiques est notre travail auprès des autorités de réglementation en vue de la simplification du processus d'information afin d'aider les entreprises à se conformer en améliorant leur information et, nous l'espérons, de l'élimination du caractère redondant de multiples exigences d'information pour de nombreux intervenants. À notre avis, le rapport de gestion des entreprises devrait être un des principaux instruments d'information, en complément au questionnaire du CDP. Nous souhaitons également que l'information dépasse le cadre actuel du rapport de gestion.

Vote par procuration sur les questions liées aux changements climatiques

- ▶ L'Office a voté en faveur de plusieurs résolutions d'actionnaires sur les risques liés aux changements climatiques

Préparation de rapports de viabilité	Wal-Mart, Wendy's International, Kellogg, Allegheny Technologies, Amgen, CVS/Caremark, Comerica, Safeway, Dillard's, Comcast, R. R. Donnelley & Sons, Loblaws
Rapports et établissement d'objectifs sur les émissions de GES	Ford Motor Company, General Motors, Exxon Mobil, Wells Fargo & Company, Allegheny Energy, Dominion Resources

L'exercice de nos droits de vote par procuration sur les questions relatives aux changements climatiques est une autre façon pour l'Office de s'engager. Nous participons ainsi activement, en tant qu'actionnaires, aux sociétés cotées en bourse.

Nous avons voté sur de nombreuses propositions d'actionnaires liées aux changements climatiques au cours de la dernière année.

Par exemple, nous avons voté « en faveur » de propositions demandant aux entreprises de préparer des rapports de viabilité expliquant leur stratégie à ce chapitre. Nous croyons que l'information en matière de viabilité contribue à l'amélioration de la transparence et de la stratégie globale d'une entreprise.

Nous nous sommes également prononcés en faveur de propositions en vue d'une plus grande transparence des entreprises quant à leurs émissions de gaz à effet de serre et à leur stratégie en matière de changements climatiques. Nous croyons qu'il s'agit d'éléments indispensables dans un contexte de renforcement de la réglementation.

Toutefois, nous appuyons uniquement les propositions qui cadrent avec nos responsabilités fiduciaires. Nous n'appuyons pas les propositions déguisées qui n'incitent pas à aborder les questions liées aux risques causés par les émissions de GES. Nous n'appuyons pas non plus les propositions trop prescriptives à l'égard des actions des entreprises.

Nous nous sommes d'ailleurs réjouis de la déclaration du Conseil canadien des chefs d'entreprise concernant un engagement à l'égard du risque posé par les changements climatiques, notamment en ce qui a trait à l'adoption d'un cadre législatif clair.

Vérifications préalables d'infrastructures – Facteurs liés aux changements climatiques



Réservoir de stockage d'Anglian Water
AWG Plc (1,1 milliard \$)

Exemples de risques liés aux changements climatiques :

Perturbation des précipitations habituelles
Dommages dus aux inondations, à la hausse du niveau de la mer, à la modification du tracé des côtes
Concurrence pour les ressources
Nécessité d'adaptation des normes de conception p. ex., capacité des égouts
Surveillance de la consommation d'énergie et des émissions de GES

Mesures de prise en charge efficaces des risques :

Autoproduction d'énergie de sources renouvelables, notamment à partir de méthane et par des éoliennes

7

© L'Office d'investissement du RPC, 2007. Tous droits réservés.



Voici un exemple des vérifications préalables des risques liés aux changements climatiques que nous avons effectuées avant un placement en infrastructures dans la société de distribution d'eau du Royaume-Uni Anglian Water. Ces vérifications s'intégraient à l'ensemble de celles effectuées dans le cadre de la transaction qui s'est conclue par une acquisition d'une participation importante dans la société-mère d'Anglian, AWG plc, au coût de 1,1 milliard de dollars.

Les vérifications préalables nous ont permis de confirmer que les risques à long terme potentiels liés aux changements climatiques pourraient notamment comprendre :

- perturbation des précipitations habituelles dans l'est de l'Angleterre, soit une augmentation importante des pluies en hiver et une diminution encore plus importante en été;
- dommages temporaires, voire permanents, aux infrastructures en raison d'inondations, d'une hausse du niveau de la mer et d'une modification du tracé des côtes causées par les pluies;
- concurrence pour les ressources donnant lieu à des pressions environnementales ou économiques pour le partage des ressources hydriques;
- nécessité de revoir la conception d'infrastructures, notamment la capacité des égouts pour l'évacuation de pluies importantes; et
- enfin, les coûts et les conséquences découlant de la surveillance des émissions de GES et de la réduction de la consommation d'énergie afin de diminuer les émissions.

Le processus visait à connaître le plan élaboré en vue de réduire efficacement les risques liés aux changements climatiques à long terme. C'est avec plaisir que nous avons constaté que la société avait élaboré un plan qui prévoit également :

- le chauffage et la production d'électricité, par et pour la société, à partir de méthane, un produit récupéré dans le processus de traitement des eaux usées, et l'installation d'éoliennes sur les terrains de la société.

Soutien du CDP

- ▶ Appui au Rapport du CDP pour le Canada
- ▶ Signature du Carbon Disclosure Project mondial
- ▶ Soutien financier et expertise pour la création de la base de données mondiale du CDP lancée en septembre 2007
 - capacité, pour la première fois, de classer les réponses par secteur et par question
 - comparabilité accrue

Nous sommes convaincus que le Carbon Disclosure Project jouit d'une conjoncture qui permettra des progrès rapides en matière d'information. En plus d'être signataire du CDP, l'Office a contribué au financement du Rapport du CDP pour le Canada depuis sa création l'an dernier et est heureuse de collaborer avec le Conference Board of Canada et le groupe consultatif canadien dans ce dossier important. À titre d'investisseur, l'Office est très attentif à la réponse des sociétés, car il y voit un intérêt direct pour les 16 millions de Canadiens qui participent au RPC. L'Office détient de 2 à 3 % des actions en circulation de quelque 600 sociétés ouvertes au Canada. En outre, l'actif du portefeuille de l'Office placé dans des actions de sociétés ouvertes au pays s'élevait à 29,4 milliards de dollars au 30 juin, à la fin de notre dernier trimestre.

Les placements de la caisse sont répartis dans 2 600 entreprises à l'échelle mondiale. Le fait que le questionnaire du CDP a été envoyé à 2 400 sociétés dans le monde revêt donc un grand intérêt à nos yeux. Bien que notre participation dans les grandes sociétés ouvertes étrangères est de 0,1 % en moyenne, nos placements en actions dans ces sociétés représentaient tout de même 40 milliards de dollars à la fin de notre dernier trimestre. À mesure que nous poursuivons la diversification de l'actif de la caisse du RPC par régions géographiques, les réponses au questionnaire provenant de toutes les régions du globe nous seront de plus en plus utiles.

Enfin, l'Office a offert son soutien financier et son expertise pour la création de la nouvelle base de données du CDP qui permet de classer les réponses des sociétés et ainsi de les comparer. La nouvelle base de données permet pour la première fois à ses utilisateurs de classer les réponses par secteur et par question. Nous croyons que cela facilitera grandement l'analyse.

... Je m'arrête ici pour laisser la parole aux autres participants, et je vous invite à prendre part à la discussion qui suivra.